

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2025	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/06/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 115

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 19

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc

PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice

128 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

CALLONNEC Gaël, DE JESUS-PEDRO Nelson, KHARJA Latifa, MINARIK Annie, SATHOUD Innocente-Félicité

EXPOSÉ

Conformément à l'article L.5211-28-4-I du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son protocole financier général, la Communauté urbaine a institué, par délibération du 12 juillet 2019, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au profit de ses communes membres.

Outre la fixation d'attributions de compensation, le protocole financier général repose également sur l'instauration de mécanismes de solidarité et la mise en place de relations financières équitables entre la Communauté urbaine et ses communes membres.

A ce titre, la DSC constitue un outil de solidarité s'inscrivant dans le cadre de la politique générale de péréquation des ressources financières des communes.

Ainsi, l'article L. 5211-28-4-1 du CGCT définit les critères de répartition majoritaires suivants :

- L'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- L'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces deux critères sont pondérés de la part de population communale dans la population totale de l'EPCI et doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC entre les communes.

Des critères complémentaires peuvent également être choisis par le Conseil communautaire.

Dans ces conditions et afin de corriger les fortes disparités résultant de l'application des seuls critères usuels, la Communauté urbaine a choisi d'instituer une DSC conformément aux critères proposés par les textes, auxquels s'ajoutent les dispositions complémentaires suivantes :

- Insuffisance du potentiel fiscal par habitant à hauteur de 80 % ;
- Écart de revenu par habitant à hauteur de 20 % ;
- Critère complémentaire d'effort fiscal appliqué en tant que coefficient multiplicateur du résultat de la répartition précédente ;
- Pondération de chacun des critères par l'écart de la strate démographique de la commune à la moyenne.

L'enveloppe pour le compte de l'année 2025 dédiée à la DSC s'élevant à un million d'euros, il est proposé de répartir ce montant entre les communes membres conformément aux critères adoptés par le Conseil communautaire le 12 juillet 2019, comme suit :

DSC 2025	DSC 2024 (€)	DSC 2025 (€)	Ecart 2024/2025 (€)
Achères	66 193	62 394	- 3 799
Les Alluets-le-Roi	1 748	1 788	40
Andrésy	33 109	32 126	- 983
Arnouville-lès-Mantes	986	1 062	76
Aubergenville	21 094	21 664	570
Auffreville-Brasseuil	759	793	34
Aulnay-sur-Mauldre	1 465	1 454	- 11
Boinville-en-Mantois	157	154	- 3
Bouafle	3 538	3 452	- 86
Breuil-Bois-Robert	931	972	41
Brueil-en-Vexin	732	689	- 43
Buchelay	4 053	4 094	41
Carrières-sous-Poissy	53 553	56 011	2 458
Chanteloup-les-Vignes	32 932	34 360	1 428
Chapet	2 335	2 333	- 2
Conflans-Sainte-Honorine	84 508	82 417	- 2 091
Drocourt	730	712	- 18
Écquevilly	7 587	7 766	179
Épône	11 412	11 288	- 124
Évecquemont	848	824	- 24

La Falaise	924	1 011	87
Favrieux	150	164	14
Flacourt	185	194	9
Flins-sur-Seine	2 287	2 277	- 10
Follainville-Dennemont	3 646	3 606	- 40
Fontenay-Mauvoisin	276	313	37
Fontenay-Saint-Père	1 319	1 301	- 18
Gaillon-sur-Montcient	973	975	2
Gargenville	15 675	16 015	340
Goussonville	559	588	29
Guernes	1 535	1 562	27
Guerville	2 250	2 231	- 19
Guitrancourt	278	274	- 4
Hardricourt	3 340	3 318	- 22
Hargeville	354	441	87
Issou	7 517	7 826	309
Jambville	958	892	- 66
Jouy-Mauvoisin	741	741	0
Jumeauville	733	778	45
Juziers	8 229	8 456	227
Lainville-en-Vexin	1 104	1 027	- 77
Limay	36 562	38 624	2 062
Magnanville	15 924	15 944	20
Mantes-la-Jolie	149 451	149 594	143
Mantes-la-Ville	59 678	62 025	2 347
Médan	1 747	1 630	- 117
Méricourt	551	517	- 34
Meulan-en-Yvelines	25 940	25 327	- 613
Mézières-sur-Seine	6 455	7 509	1 054
Mézy-sur-Seine	3 830	3 604	- 226
Montalet-le-Bois	416	424	8
Morainvilliers	4 658	4 598	- 60
Mousseaux-sur-Seine	685	677	- 8
Les Mureaux	89 411	91 261	1 850
Nézel	1 976	2 064	88
Oinville-sur-Montcient	1 414	1 450	36
Orgeval	7 994	8 195	201
Perdreauville	736	735	- 1
Poissy	68 256	68 933	677
Porcheville	1 887	1 874	- 13
Rolleboise	480	448	- 32
Rosny-sur-Seine	15 984	15 626	- 358
Sailly	403	381	- 22
Saint-Martin-la-Garenne	487	484	- 3
Soindres	944	1 024	80
Le Tertre-Saint-Denis	108	109	1
Tessancourt-sur-Aubette	1 459	1 427	- 32
Triel-sur-Seine	27 751	26 354	- 1 397
Vaux-sur-Seine	8 781	9 168	387
Verneuil-sur-Seine	49 698	46 634	- 3 064
Vernouillet	24 729	23 011	- 1 718
Vert	1 234	1 238	4
Villennes-sur-Seine	8 669	8 769	100
Total	1 000 000	1 000 000	

Trente-cinq communes sont concernées par une baisse de leur DSC 2025 tandis que la DSC 2025 de trente-sept communes varie à la hausse et une commune voit sa DSC 2025 inchangée.

Les critères pris en compte pour la répartition de la DSC mesurent la richesse de chaque commune eu égard à celle des autres communes de l'EPCI mais également à celle de leur strate respective.

Ainsi, l'amélioration de chacun de ces critères de richesse d'une année sur l'autre, se traduira par une diminution de la DSC correspondante afin de réaffecter la fraction de dotation à une commune dont les critères se seront dégradés.

Par ailleurs, en observant l'évolution du poids de chaque commune dans la répartition de la DSC, il est constaté que cette évolution est marginale et que les modalités de calcul garantissent la stabilité de cet outil de péréquation.

DSC 2025	Ecart 2024/2025 (%)	Poids de la commune 2024	Poids de la commune 2025
Achères	-5,74 %	6,62 %	6,24%
Les Alluets-le-Roi	2,27 %	0,17 %	0,18%
Andrésy	-2,97 %	3,31 %	3,21%
Arnouville-lès-Mantes	7,73 %	0,10 %	0,11%
Aubergenville	2,70 %	2,11 %	2,17%
Auffreville-Brasseuil	4,51 %	0,08 %	0,08%
Aulnay-sur-Mauldre	-0,74 %	0,15 %	0,15%
Boinville-en-Mantois	-1,85 %	0,02 %	0,02%
Bouafle	-2,44 %	0,35 %	0,35%
Breuil-Bois-Robert	4,42 %	0,09 %	0,10%
Brueil-en-Vexin	-5,90 %	0,07 %	0,07%
Buchelay	1,01 %	0,41 %	0,41%
Carrières-sous-Poissy	4,59 %	5,36 %	5,60%
Chanteloup-les-Vignes	4,34 %	3,29 %	3,44%
Chapet	-0,08 %	0,23 %	0,23%
Conflans-Sainte-Honorine	-2,47 %	8,45 %	8,24%
Drocourt	-2,53 %	0,07 %	0,07%
Ecquevilly	2,35 %	0,76 %	0,78%
Épône	-1,09 %	1,14 %	1,13%
Évecquemont	-2,85 %	0,08 %	0,08%
La Falaise	9,44 %	0,09 %	0,10%
Favrieux	9,66 %	0,02 %	0,02%
Flacourt	4,84 %	0,02 %	0,02%
Flins-sur-Seine	-0,42 %	0,23 %	0,23 %
Follainville-Dennemont	-1,10 %	0,36 %	0,36 %
Fontenay-Mauvoisin	13,32 %	0,03 %	0,03 %
Fontenay-Saint-Père	-1,39 %	0,13 %	0,13 %
Gaillon-sur-Montcient	0,25 %	0,10 %	0,10 %
Gargenville	2,17 %	1,57 %	1,60 %
Goussonville	5,19 %	0,06 %	0,06 %
Guernes	1,78 %	0,15 %	0,16 %
Guerville	-0,84 %	0,23 %	0,22 %
Guitrancourt	-1,48 %	0,03 %	0,03 %
Hardricourt	-0,65 %	0,33 %	0,33 %
Hargeville	24,45 %	0,04 %	0,04 %
Issou	4,11 %	0,75 %	0,78 %
Jambville	-6,92 %	0,10 %	0,09 %
Jouy-Mauvoisin	-0,02 %	0,07 %	0,07 %
Jumeauville	6,21 %	0,07 %	0,08 %
Juziers	2,76 %	0,82 %	0,85 %
Lainville-en-Vexin	-7,00 %	0,11 %	0,10 %
Limay	5,64 %	3,66 %	3,86 %
Magnanville	0,13 %	1,59 %	1,59 %
Mantes-la-Jolie	0,10 %	14,95 %	14,96 %
Mantes-la-Ville	3,93 %	5,97 %	6,20 %
Médan	-6,70 %	0,17 %	0,16 %
Méricourt	-6,20 %	0,06 %	0,05 %

Meulan-en-Yvelines	-2,36 %	2,59 %	2,53 %
Mézières-sur-Seine	16,33 %	0,65 %	0,75 %
Mézy-sur-Seine	-5,89 %	0,38 %	0,36 %
Montalet-le-Bois	1,83 %	0,04 %	0,04 %
Morainvilliers	-1,29 %	0,47 %	0,46 %
Mousseaux-sur-Seine	-1,21 %	0,07 %	0,07 %
Les Mureaux	2,07 %	8,94 %	9,13 %
Nézel	4,47 %	0,20 %	0,21 %
Oinville-sur-Montcient	2,56 %	0,14 %	0,15 %
Orgeval	2,52 %	0,80 %	0,82 %
Perdreauville	-0,18 %	0,07 %	0,07 %
Poissy	0,99 %	6,83 %	6,89 %
Porcheville	-0,66 %	0,19 %	0,19 %
Rolleboise	-6,60 %	0,05 %	0,04 %
Rosny-sur-Seine	-2,24 %	1,60 %	1,56 %
Sailly	-5,47 %	0,04 %	0,04 %
Saint-Martin-la-Garenne	-0,52 %	0,05 %	0,05 %
Soindres	8,45 %	0,09 %	0,10 %
Le Tertre-Saint-Denis	0,75 %	0,01 %	0,01 %
Tessancourt-sur-Aubette	-2,20 %	0,15 %	0,14 %
Triel-sur-Seine	-5,03 %	2,78 %	2,64 %
Vaux-sur-Seine	4,41 %	0,88 %	0,92 %
Verneuil-sur-Seine	-6,17 %	4,97 %	4,66 %
Vernouillet	-6,95 %	2,47 %	2,30 %
Vert	0,28 %	0,12 %	0,12 %
Villennes-sur-Seine	1,15 %	0,87 %	0,88 %

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- fixer l'enveloppe globale de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au montant inscrit au budget primitif 2025, soit 1 000 000 €,
- répartir la DSC entre les communes membres de la manière suivante :

DSC 2025	DSC 2025 (€)
Achères	62 394
Les Alluets-le-Roi	1 788
Andrézy	32 126
Arnouville-lès-Mantes	1 062
Aubergenville	21 664
Auffreville-Brasseuil	793
Aulnay-sur-Mauldre	1 454
Boinville-en-Mantois	154
Bouafle	3 452
Breuil-Bois-Robert	972
Brueil-en-Vexin	689
Buchelay	4 094
Carrières-sous-Poissy	56 011
Chanteloup-les-Vignes	34 360
Chapet	2 333
Conflans-Sainte-Honorine	82 417
Drocourt	712
Ecquevilly	7 766
Épône	11 288
Évecquemont	824
La Falaise	1 011
Favrieux	164
Flacourt	194

Flins-sur-Seine	2 277
Follainville-Dennemont	3 606
Fontenay-Mauvoisin	313
Fontenay-Saint-Père	1 301
Gaillon-sur-Montcient	975
Gargenville	16 015
Goussonville	588
Guernes	1 562
Guerville	2 231
Guitrancourt	274
Hardricourt	3 318
Hargeville	441
Issou	7 826
Jambville	892
Jouy-Mauvoisin	741
Jumeauville	778
Juziers	8 456
Lainville-en-Vexin	1 027
Limay	38 624
Magnanville	15 944
Mantes-la-Jolie	149 594
Mantes-la-Ville	62 025
Médan	1 630
Méricourt	517
Meulan-en-Yvelines	25 327
Mézières-sur-Seine	7 509
Mézy-sur-Seine	3 604
Montalet-le-Bois	424
Morainvilliers	4 598
Mousseaux-sur-Seine	677
Les Mureaux	91 261
Nézel	2 064
Oinville-sur-Montcient	1 450
Orgeval	8 195
Perdreauville	735
Poissy	68 933
Porcheville	1 874
Rolleboise	448
Rosny-sur-Seine	15 626
Sailly	381
Saint-Martin-la-Garenne	484
Soindres	1 024
Le Tertre-Saint-Denis	109
Tessancourt-sur-Aubette	1 427
Triel-sur-Seine	26 354
Vaux-sur-Seine	9 168
Verneuil-sur-Seine	46 634
Vernouillet	23 011
Vert	1 238
Villennes-sur-Seine	8 769
Total	1 000 000

- notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres,
- ajouter que les crédits seront imputés au budget principal 2025 pour un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) au chapitre 73, article 739212.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-28-4-1,

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et son article 256 abrogeant le VI de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_17 du 12 juillet 2019 portant adoption du protocole financier général,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_19 du 12 juillet 2019 portant abrogation de la délibération n°CC_2016-06-23_35 du Conseil communautaire du 23 juin 2016 et fixation des critères de répartition de la DSC entre les communes,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_24 du 19 décembre 2024 portant approbation du budget primitif du budget principal de l'exercice 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : FIXE l'enveloppe globale de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au montant inscrit au budget primitif 2025, soit 1 000 000 € (un million d'euros).

ARTICLE 2 : REPARTIT la DSC entre les communes membres de la manière suivante :

DSC 2025	DSC 2025 (€)
Achères	62 394
Les Alluets-le-Roi	1 788
Andrésy	32 126
Arnouville-lès-Mantes	1 062
Aubergenville	21 664
Auffreville-Brasseuil	793
Aulnay-sur-Mauldre	1 454
Boinville-en-Mantois	154
Bouafle	3 452
Breuil-Bois-Robert	972
Brueil-en-Vexin	689
Buchelay	4 094
Carrières-sous-Poissy	56 011
Chanteloup-les-Vignes	34 360
Chapet	2 333
Conflans-Sainte-Honorine	82 417
Drocourt	712
Ecquevilly	7 766
Épône	11 288
Évecquemont	824
La Falaise	1 011
Favrieux	164
Flacourt	194
Flins-sur-Seine	2 277
Follainville-Dennemont	3 606
Fontenay-Mauvoisin	313
Fontenay-Saint-Père	1 301
Gaillon-sur-Montcient	975

Gargenville	16 015
Goussonville	588
Guernes	1 562
Guerville	2 231
Guitrancourt	274
Hardricourt	3 318
Hargeville	441
Issou	7 826
Jambville	892
Jouy-Mauvoisin	741
Jumeauville	778
Juziers	8 456
Lainville-en-Vexin	1 027
Limay	38 624
Magnanville	15 944
Mantes-la-Jolie	149 594
Mantes-la-Ville	62 025
Médan	1 630
Méricourt	517
Meulan-en-Yvelines	25 327
Mézières-sur-Seine	7 509
Mézy-sur-Seine	3 604
Montalet-le-Bois	424
Morainvilliers	4 598
Mousseaux-sur-Seine	677
Les Mureaux	91 261
Nézel	2 064
Oinville-sur-Montcient	1 450
Orgeval	8 195
Perdreauville	735
Poissy	68 933
Porcheville	1 874
Rolleboise	448
Rosny-sur-Seine	15 626
Sailly	381
Saint-Martin-la-Garenne	484
Soindres	1 024
Le Tertre-Saint-Denis	109
Tessancourt-sur-Aubette	1 427
Triel-sur-Seine	26 354
Vaux-sur-Seine	9 168
Verneuil-sur-Seine	46 634
Vernouillet	23 011
Vert	1 238
Villennes-sur-Seine	8 769
Total	1 000 000

ARTICLE 3 : NOTIFIE la présente délibération à l'ensemble des communes membres.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal 2025 pour un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) au chapitre 73, article 739212.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	0 2 JUIL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	0 2 JUIL. 2025
Exécutoire le :	0 2 JUIL. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT POPESCU

